



DOCUMENT DESCRIPTIF DU SAD valant RC

SAD – Acquisition de véhicules neufs et d'occasion avec reprise

Organisme consultant :

UGECAM DE NORMANDIE

67 boulevard Charles de Gaulle

76143 LE PETIT QUEVILLY

Procédure	Système d'Acquisition Dynamique (SAD) – Art. L.2125-1 4° CCP
Référence de la consultation	SAD 2026-08
Seuil estimé :	Supérieur aux seuils de procédure formalisée (> 216 000 €)
Nombre de catégories :	2 catégories (Neufs / Occasion) avec 6 sous-catégories chacune
Procédure	Système d'Acquisition Dynamique (art. L2125-1 et R2162-37 à R2162-51 du CCP)
Durée du SAD	4 ans – jusqu'au 31/03/2030
Date limite de candidature	14/03/2030 à 12h00 (admission continue)
Dématérialisation	www.marches-publics.gouv.fr

Ce document constitue le Règlement de la Consultation du Système d'Acquisition Dynamique. Il définit les conditions de candidature, de fonctionnement et d'attribution des marchés spécifiques

Table des matières

.....	1
1 - OBJET ET ÉTENDUE DU SYSTÈME D'ACQUISITION DYNAMIQUE	3
1.1 Identification du pouvoir adjudicateur	3
1.2 Objet du SAD	3
1.3 Structure des catégories et sous-catégories	3
1.4 Option de reprise	4
1.5 Durée du SAD	4
2 ARTICLE 2 – CONDITIONS DE CANDIDATURE	4
2.1 Modalités de dépôt	4
2.2 Documents administratifs requis	4
2.3 Capacités économiques et financières	5
2.4 Capacités techniques et professionnelles	5
3 – OFFRES ANORMALEMENT BASSES	6
4 – CRITÈRES DE SÉLECTION DES CANDIDATURES	6
5 ARTICLE 4 – FONCTIONNEMENT DU SAD	7
5.1 Invitation à soumissionner pour les marchés spécifiques	7
5.2 Critères d'attribution indicatifs par sous-catégorie	7
5.3 Délai de réponse aux marchés spécifiques	7
6 ARTICLE 5 – MODALITÉS ÉLECTRONIQUES ET DISPOSITIONS DIVERSES	8
6.1 Dématérialisation	8
6.2 Confidentialité et RGPD	8
6.3 Exclusion et retrait	8

1 - OBJET ET ÉTENDUE DU SYSTÈME D'ACQUISITION DYNAMIQUE

1.1 Identification du pouvoir adjudicateur

Nom :	UGECAM de Normandie
Adresse :	67 boulevard Charles de Gaulle
Statut :	Organisme de droit privé à but non lucratif
Activité principale :	Gestion d'établissements sanitaires et médico-sociaux

1.2 Objet du SAD

Le présent Système d'Acquisition Dynamique (SAD) a pour objet l'acquisition de véhicules, neufs et d'occasion, avec option de reprise, au profit de l'UGECAM de Normandie et de ses établissements.

Le SAD est divisé en deux (2) catégories :

1.3 Structure des catégories et sous-catégories

N°	Catégorie	Sous-catégorie et spécifications minimales
1	Véhicules NEUFS	
	1.1	Véhicule de tourisme / berline Nombre de places : ≥ 5 – Coffre ≥ 300 L – Motorisation : au choix
	1.2	Véhicule break / familial Nombre de places : ≥ 5 – Coffre ≥ 500 L – Polyvalence usage professionnel
	1.3	Véhicule utilitaire Charge utile : ≥ 500 kg – Volume : ≥ 3 m ³ – Facilité de chargement
	1.4	<u>Ludospace type Kangoo ou équivalent</u> Places : > 5 (possibilité version 7 places) – Coffre : ≥ 500 L
	1.5	Minibus / véhicule 9 places Places : 8+1 minimum – Accès latéral – Climatisation obligatoire
	1.6	Véhicule TPMP (PMR) Places fauteuil : ≥ 1 – Rampe d'accès PMR – Système d'ancrage homologué – Conformité décret n° 2009-505
2	Véhicules OCCASIONS	
	2.1	Véhicule de tourisme / berline Nombre de places : ≥ 5 – Coffre ≥ 300 L – Motorisation : au choix

N°	Catégorie	Sous-catégorie et spécifications minimales
	2.2	Véhicule break / familial Nombre de places : ≥ 5 – Coffre ≥ 500 L – Polyvalence usage professionnel
	2.3	Véhicule utilitaire Charge utile : ≥ 500 kg – Volume : ≥ 3 m ³ – Facilité de chargement
	2.4	<u>Ludospace type Kangoo ou équivalent</u> Places : > 5 (possibilité version 7 places) – Coffre : ≥ 500 L
	2.5	Minibus / véhicule 9 places Places : 8+1 minimum – Accès latéral – Climatisation obligatoire
	2.6	Véhicule TPMR (PMR) Places fauteuil : ≥ 1 – Rampe d'accès PMR – Système d'ancrage homologué – Conformité décret n° 2009-505
OPTION REPRISE VEHICULE		

Un candidat peut solliciter son admission pour une ou plusieurs sous-catégories, dans l'une ou les deux catégories. L'admission est indépendante pour chaque sous-catégorie.

1.4 Option de reprise

Pour chaque marché spécifique, l'UGECAM pourra activer une option de reprise du ou des véhicules remplacés. Les conditions de reprise (délai d'estimation, modalités de valorisation, acceptation ou refus par le soumissionnaire) seront précisées dans chaque consultation spécifique.

1.5 Durée du SAD

Le SAD est mis en place pour une durée de quatre (4) ans à compter de sa date de publication. Pendant toute cette durée, tout opérateur économique remplissant les critères de sélection peut demander à être admis dans le système.

2 ARTICLE 2 – CONDITIONS DE CANDIDATURE

2.1 Modalités de dépôt

La candidature est déposée exclusivement par voie électronique via le profil UGECAM de l'UGECAM de Normandie. Elle est gratuite et peut être présentée à tout moment pendant la durée du SAD. Le candidat précise les catégories et sous-catégories pour lesquelles il sollicite son admission.

2.2 Documents administratifs requis

Le candidat produit les documents suivants :

- DUME (*Document Unique de Marché Européen*) ou, à défaut, formulaires DC1 et DC2 ou équivalents ;

- déclaration sur l'honneur attestant qu'il n'entre dans aucun cas d'exclusion prévus aux articles L.2141-1 et suivants du Code de la commande publique (si non intégrée au DUME ou formulaires remis) ;
- attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité ;
- le cas échéant, tout document permettant d'attester l'existence légale de l'opérateur économique.

Conformément au principe « dites-le-nous une fois », lorsque les informations et documents sont disponibles via des plateformes officielles ou des bases de données publiques accessibles à l'acheteur, celui-ci peut procéder directement à leur vérification. Dans ce cadre, le candidat n'est pas tenu de produire systématiquement les documents déjà accessibles, notamment les attestations fiscales et sociales ainsi que l'extrait Kbis, sauf impossibilité de vérification par l'acheteur.

2.3 Capacités économiques et financières

Le candidat justifie de ses capacités économiques et financières par :

- une déclaration concernant son chiffre d'affaires global ;
- une déclaration concernant son chiffre d'affaires relatif aux fournitures objet du SAD, sur les trois derniers exercices disponibles.

Tout moyen de preuve équivalent peut être admis lorsque le candidat n'est pas en mesure de produire les documents demandés.

2.4 Capacités techniques et professionnelles

Le candidat fournit les éléments permettant d'apprécier ses capacités techniques et professionnelles au regard des sous-catégories sollicitées.

À ce titre, il produit notamment :

- une liste succincte de références pertinentes réalisées au cours des trois (3) dernières années, ou tout moyen de preuve équivalent ;
- une présentation synthétique des moyens techniques et logistiques mobilisables pour assurer la fourniture, la préparation et la livraison des véhicules ;
- pour les sous-catégories 1.6 et/ou 2.6 – Véhicules TPMR / PMR : déclaration du candidat attestant de sa capacité à fournir des véhicules homologués, complétée le cas échéant par tout élément justificatif permettant d'apprécier cette capacité ;
- pour les sous-catégories 1.5 et/ou 2.5 – Minibus / véhicules 9 places : déclaration du candidat attestant de sa capacité à fournir des véhicules conformes à la réglementation applicable au transport collectif de personnes, complétée le cas échéant par tout élément justificatif permettant d'apprécier cette capacité.
- pour la catégorie 2 – Véhicules d'occasion : Engagement écrit à respecter les points de contrôle minimaux définis à l'article XV du CCTP (notamment : historique vérifiable, pneumatiques > 3mm, révision effectuée, etc.).

3 – OFFRES ANORMALEMENT BASSES

Conformément aux dispositions du Code de la commande publique, lorsque le prix proposé paraît anormalement bas au regard des *prestations* demandées, l'UGECAM demande au soumissionnaire toutes précisions et justifications nécessaires.

L'offre peut être rejetée si les explications fournies ne permettent pas de justifier de manière satisfaisante le niveau de prix proposé, notamment au regard :

- du coût d'acquisition du véhicule ;
- de l'état réel du véhicule proposé ;
- des garanties associées ;
- des conditions de livraison.

4 – CRITÈRES DE SÉLECTION DES CANDIDATURES

Critère	Elements d'appréciation des capacités des candidats	Applicable à
CA véhicules	niveau d'activité économique ou capacité financière permettant d'assurer l'exécution de prestations similaires	Toutes catégories
Références	au moins deux références pertinentes ou équivalent attestant de l'expérience du candidat	Toutes catégories
Homologation PMR	Déclaration du candidat attestant sa capacité à fournir des véhicules conformes aux exigences et tout élément justificatif complémentaire permettant d'apprécier la capacité (références, fiches techniques, descriptifs...)	S/cat. 1.6 et 2.6
Transport collectif	Déclaration du candidat attestant sa capacité à fournir des véhicules conformes aux exigences et tout élément justificatif complémentaire permettant d'apprécier la capacité (références, fiches techniques, descriptifs...)	S/cat. 1.5 et 2.5
Processus occasion	Engagement écrit de respect du CCTP (art. XV)	Cat. 2 uniquement
Assurance RC Pro	Attestation en cours de validité	Toutes catégories

L'évaluation des candidatures est réalisée dans un délai de 10 jours ouvrables (porté à 15 jours si nécessaire). Tout candidat admis est notifié par voie électronique dans ce délai.

5 ARTICLE 4 – FONCTIONNEMENT DU SAD

5.1 Invitation à soumissionner pour les marchés spécifiques

Pour chaque besoin, l'UGECAM invite l'ensemble des opérateurs admis dans la sous-catégorie concernée à remettre une offre. La consultation précise la catégorie, la sous-catégorie, et le cas échéant l'activation de l'option de reprise.

5.2 Critères d'attribution indicatifs par sous-catégorie

Sous-catégorie	Prix	Valeur technique	Environnement / Délai
1.1 – 1.2 2.1 2.2 – VP légers	50 à 60 %	30 à 40 %	0 à 20 %
1.3 / 2.3 1.4 / 2.4 – VUL	50 à 65 %	25 à 40 %	0 à 15 %
1.6 / 2.6 – PMR	40 à 55 %	35 à 50 %	0 à 15 %
1.5 / 2.5 – Minibus	45 à 60 %	30 à 45 %	0 à 15 %

Les sous-catégories définies au présent article sont évaluées selon des regroupements par typologie fonctionnelle de véhicules, afin d'assurer une cohérence des critères d'attribution.

Les pondérations exactes sont fixées dans chaque lettre d'invitation à soumissionner.

5.3 Délai de réponse aux marchés spécifiques

Le délai minimal de réception des offres est de dix (10) jours à compter de l'envoi de l'invitation à soumissionner.

6 ARTICLE 5 – MODALITÉS ÉLECTRONIQUES ET DISPOSITIONS DIVERSES

6.1 Dématérialisation

L'intégralité de la procédure se déroule par voie électronique via le profil acheteur de l'UGECAM. L'accès aux documents est libre, direct et gratuit. Aucun frais ne peut être facturé aux candidats.

6.2 Confidentialité et RGPD

Les informations transmises sont traitées de manière confidentielle, conformément aux dispositions du RGPD.

6.3 Exclusion et retrait

Un opérateur peut être exclu du SAD s'il ne remplit plus les conditions d'admission ou fait l'objet d'une cause d'exclusion (art. L2141-1 à L2141-14 du CCP). Tout opérateur peut demander son retrait à tout moment.